

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES ORIGO SAS B2B

ORIGO est une société par actions simplifiée au capital de 30 000 €, dont le siège social est situé 38, boulevard des tchécoslovaques 69007 LYON, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 801 789 728 RCS LYON, et représentée par M. Ivan DEBAY, en sa qualité de président.

ORIGO intervient dans le domaine spécifique de la fourniture de garanties d'origine d'électricité renouvelable.

Tout consommateur d'électricité peut désormais, grâce au système de traçabilité obligatoire du marché, choisir la source d'électricité qu'il consomme. En achetant des Garanties d'Origine, l'Acheteur affiche sa préférence et agit en faveur du développement des énergies renouvelables alimentant le réseau électrique.

ORIGO a construit une offre d'abonnement dédiée aux Acheteurs professionnels, permettant de leur assurer, via l'achat de Garanties d'Origine, que l'électricité qu'ils consomment correspond à une source d'énergie renouvelable.

Merci de lire très attentivement les présentes conditions générales de vente et de prestations de services avant toute souscription d'abonnement auprès d'ORIGO. L'Abonnement souscrit par l'Acheteur étant régi par les conditions générales de vente et de prestations de services d'ORIGO, tout Acheteur, suivant son acception expresse, liés par celles-ci, dans les termes et conditions qui y sont inclus.

1. – DEFINITIONS

Pour l'interprétation des CGVPS, les termes auront la signification ci-après indiquée :

Acheteur : désigne l'entité qui souscrit l'Abonnement, en qualité de consommateur d'électricité, acheteur professionnel des Garanties d'Origine et bénéficiaire des Attestations d'utilisation des Garanties d'Origine.

Offre : désigne l'offre de Produits et Services faite par ORIGO par tous moyens écrits ;

Abonnement : désigne tout abonnement souscrit par l'Acheteur et se matérialisant par l'acceptation, par tous moyens écrits, quel qu'en soit le support, d'une Offre ;

Garantie d'Origine: désigne le document transmis électroniquement à l'Acheteur par ORIGO, ayant exclusivement pour objet d'indiquer la part ou la quantité déterminée d'énergie produite à partir de sources renouvelables, au sens de l'article 15, de la Directive 2009/28/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité. Chaque Garantie d'Origine est délivrée conformément à la Directive et au Code de l'énergie.

Attestation d'utilisation

des Garanties d'Origine : désigne l'attestation établie par la société POWERNET, société anonyme à conseil d'administration, au capital social de 12 583 640 €, dont le siège social est situé 5, boulevard Montmartre – 75 002 PARIS, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 438 750 440 RCS PARIS, teneur du registre national des Garanties d'Origine de l'électricité en France, suivant mandat de l'Etat français par un arrêté du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, publié au journal officiel du 15 janvier 2013, retransmise électroniquement par ORIGO à l'Acheteur.

Points de Livraison : désignent les parties du réseau public de distribution permettant l'acheminement de l'électricité jusqu'au(x) site(s) de consommation de l'Acheteur.

Services : désignent les services commercialisés par ORIGO liés à la vente de Garanties d'Origine.

Site Internet : désigne le site Internet d'ORIGO accessible à l'adresse www.origo.energy ou via toute application sur la téléphonie mobile, tablette ou ordinateur.

CGVPS : désignent les conditions générales de vente et de prestations de services d'ORIGO qui forment le contrat entre ORIGO et l'Acheteur. Celles-ci sont expressément acceptées par l'Acheteur avant toute souscription d'Abonnement et sont également à tout moment consultables en ligne sur le Site Internet ou sur demande, à l'adresse contact@origo-renouvelable.com.

Parties : désignent ORIGO et l’Acheteur, suivant souscription d’un ou plusieurs Abonnements.

2. – OBJET ET CHAMP D’APPLICATION

Le CGVPS ont pour objet de déterminer les termes et conditions dans lesquels ORIGO fournit à l’Acheteur, en contrepartie de l’achat de Garanties d’Origine, l’Attestation d’utilisation des Garanties d’Origine, conformément à la réglementation applicable aux règles communes pour le marché intérieur de l’électricité et aux CGVPS d’ORIGO, qui s’appliqueront pleinement.

L’Acheteur, en sa qualité de professionnel, reconnaît avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur liée aux règles communes pour le marché intérieur de l’électricité, ainsi que des CGVPS d’ORIGO, avant de souscrire à un Abonnement.

Régies par l’article L. 441-6 du Code de commerce, les CGVPS sont applicables à toutes les ventes de Produits et/ou Services fournis par ORIGO à l’Acheteur. **Tout Abonnement implique, pour l’Acheteur, l’adhésion pleine et entière aux CGVPS.**

3. – FORMATION DU CONTRAT – RESILIATION ET EFFETS

3.1. Dans un souci de bonne administration de la souscription par un Acheteur à un Abonnement, ce dernier devra préalablement remplir un formulaire en ligne sur le Site Internet ou physiquement, par écrit, comprenant ses données personnelles (nom, prénom, adresse, date de naissance, références bancaires, etc.). Les renseignements fournis à ORIGO doivent impérativement être exacts.

ORIGO propose à l’Acheteur une Offre sur la base des informations établies et transmises par ce dernier. Toutes les informations formulées par l’Acheteur lors de la souscription de l’Abonnement engagent ce dernier et ORIGO ne saurait être tenue pour responsable des conséquences induites en cas d’erreur.

3.2. L’Offre est valable pendant un délai d’un (1) an à compter de sa date d’émission.

3.3. Pour toute question relative à l’Offre et/ou à l’Abonnement, son suivi ou son exécution, l’Acheteur est invité à joindre ORIGO à l’adresse contact@origo-renouvelable.com.

3.4. L’Abonnement est souscrit pour la durée de fourniture des Produits et Services visés dans l’Offre.

Il peut être résilié à tout moment par l’Acheteur, sans pénalité. L’Acheteur doit toutefois informer ORIGO de sa décision de résilier l’Abonnement par tous moyens écrits, en précisant les raisons d’une telle décision. L’Abonnement prendra, dans cette hypothèse, fin à la date souhaitée par l’Acheteur.

3.5. Chacune des Parties se réserve par ailleurs le droit de résilier ce-dernier, sans préjudice de toute action en dommages et intérêts, en cas de manquement de l’autre Partie à l’une quelconque de ses obligations – notamment financières, s’il n’y est pas remédié dans un délai de trente (30) jours suivant la première présentation, par tous moyens écrits, d’une notification énonçant le/les manquements(s) en cause ; la résiliation prendra alors effet au terme du délai de trente (30) jours susvisé, sans formalisme complémentaire, dès lors que le/les manquement(s) reprochés n’ont pas été intégralement régularisé(s).

En tout état de cause, la résiliation de tout Abonnement entraînera la perte, pour l’Acheteur, du bénéfice des Garanties d’Origine et de l’Attestation d’utilisation des Garanties d’Origine correspondante à date effective de la résiliation. En outre, l’Acheteur sera redevable envers ORIGO du montant global au titre des Garanties d’Origines commandées par l’Acheteur avant la date effective de résiliation, quelle qu’en soit la cause ou la date.

Aucun remboursement des sommes versées par l’Acheteur ne sera enfin effectué par ORIGO.

4. – MANDAT – EXECUTION DE L’ABONNEMENT

4.1. Les quantités de Garanties d’Origine sont déterminées, conformément à la réglementation applicable, selon le niveau de Votre consommation électrique, tel qu’il ressort des Points de Livraison ; elles varient donc selon Votre propre consommation d’électricité et la date de début d’utilisation des Garanties d’Origine pour couvrir Votre consommation.

4.2. Pour les besoins d’exécution de l’Abonnement (portant sur des Produits comme sur des Services), l’Acheteur concède expressément mandat à ORIGO, à l’effet d’obtenir les données et informations électriques de l’Acheteur auprès des acteurs du réseau de fourniture et de distribution de l’électricité. Dans ce cadre, l’Acheteur donne par les CGVPS pouvoirs à ORIGO de pour lui et en son nom faire toutes demandes, déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire, pour la bonne exécution de l’Abonnement (Produits comme Services).

Le mandat donné par l’Acheteur à ORIGO vaudra pour la durée d’exécution de l’Abonnement souscrit, sauf cas de résiliation anticipée, dans les conditions de l’article 3 ci-avant.

Sans toutefois limiter le mandat à ce seul acteur, l’Acheteur remplira notamment l’autorisation de communication des données au profit d’ORIGO, dont le modèle est attaché en Annexe des CGVPS.

4.3. ORIGO remplira son mandat pour le compte de l’Acheteur, en faisant usage de ses meilleurs efforts et technicité. **IL EST TOUTEFOIS EXPRESSEMENT STIPULE QU’ORIGO N’EST LIE QUE PAR UNE OBLIGATION DE MOYENS DANS L’EXECUTION DE CHACUNE DES OBLIGATIONS COMPRISES DANS SA MISSION, A L’EXCLUSION DE TOUTE OBLIGATION DE RESULTAT.**

La mission d’ORIGO ne couvre de surcroit pas les travaux d’audit, les consultations juridiques et fiscales complémentaires ou la rédaction d’actes qui pourraient s’avérer nécessaires. Les travaux éventuels d’experts extérieurs et les honoraires afférents seront à la charge de l’Acheteur et engagés avec l’accord de celui-ci.

L’Acheteur garantit expressément ORIGO de toute action en responsabilité déclenchée par un tiers contre ORIGO à l’occasion de l’exécution de l’Abonnement (Produits comme Services). En particulier, pour l’exécution de sa mission, ORIGO s’appuiera sur les informations fournies par l’Acheteur. L’Acheteur décharge ORIGO de toute responsabilité à l’égard des tiers et indemnise intégralement ORIGO des conséquences de toutes poursuites à ce titre.

L’Acheteur garantit en particulier ORIGO de ce que les Abonnements souscrits par lui ne le sont pas en fraude des dispositions textuelles en vigueur, quel qu’en soit le fondement ou la date, ni en violation de droits de tiers.

4.4. ORIGO s’engage à informer l’Acheteur sans délai de tous faits susceptibles d’avoir une incidence sur l’exécution des Abonnements. Plus largement, ORIGO veillera à informer régulièrement l’Acheteur de l’état d’avancement de la livraison des Produits et/ou du déroulement des Services, selon la nature des Abonnements souscrits par l’Acheteur.

5. – PRODUITS ET SERVICES

5.1. La liste des Produits et Services figure sur la page « **Comment ça marche ?** » dédiée du Site Internet ou sur simple demande auprès d’ORIGO.

5.2. Cette liste est modifiable à tout moment, par ORIGO, sous réserve de respecter un délai de prévenance de dix (10) jours à compter de l’information correspondante diffusée en ligne sur le Site Internet.

6. – PRIX ET CONDITIONS DE REGLEMENT

6.1. Le coût total toutes taxes comprises des Abonnements proposés par ORIGO est basé sur la consommation personnelle d’électricité de l’Acheteur et sur un prix de Garanties d’Origine, selon les tarifs en vigueur figurant dans l’Offre.

ORIGO transmettra à l’Acheteur, par courriel, la facture correspondant à l’achat des Garanties d’Origine. L’Acheteur peut demander à ORIGO une version papier de sa facture, à l’adresse contact@origo-renouvelable.com. Les factures sont payables sous trente (30) jours à compter de la date d’émission de la facture. L’Acheteur peut donner à ORIGO de façon permanente l’autorisation de faire prélever sur son compte bancaire les sommes dues, au fur et à mesure que les échéances de paiement arrivent. Le prélèvement sera alors automatique. Pour mettre en place un tel prélèvement automatique, l’Acheteur doit remettre à ORIGO l’ordre de prélèvement automatique à compléter [ici](#) ou communiqué séparément, accompagné de son relevé d’identité bancaire (RIB).

L’ordre donné peut être annulé par l’Acheteur sans motivation décision, en adressant deux courriers :

- une lettre à sa banque ;
- une lettre à ORIGO.

ORIGO recommande à l’Acheteur d’envoyer ces deux courriers par lettre recommandée avec demande d’accusé de réception.

Tout retard de paiement entraîne l’application de plein droit de pénalités au taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE), majoré de dix (10) points. La pénalité est encourue dès lors que le règlement n’est pas intervenu à la date d’échéance figurant sur la facture, sans qu’une mise en demeure ne soit nécessaire. L’Acheteur, débiteur professionnel des sommes dues à ORIGO, qui ne seraient pas réglées à bonne date, est redevable de plein droit d’une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d’un montant de 40 € (art. D. 441-5 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, ORIGO peut demander une indemnisation complémentaire sur justification (art. L.441-6 alinéa 12 du Code de commerce).

Lorsque le paiement est échelonné, le non-paiement d’une seule échéance entraînera l’exigibilité immédiate de la totalité de la dette, sans formalisme complémentaire pour ORIGO et notamment, sans mise en demeure préalable.

ORIGO se réserve le droit de suspendre l'exécution de tout Abonnement en cas de non-respect par l'Acheteur de ses obligations contractuelles et notamment, de son obligation de paiement.

6.2. ORIGO pourra modifier à tout moment les conditions contractuelles de l'Acheteur. Ces modifications seront applicables à l'Acheteur, sous réserve de lui avoir été communiquées un (1) mois au moins avant leur application par tous moyens écrits à leur attention. L'Acheteur pourra résilier l'Abonnement sans dédommagement, ni frais. Il est toutefois précisé que ces dispositions ne s'appliquent pas aux modifications imposées par la loi ou le règlement. Si aucune modification tarifaire ou contractuelle n'a été communiquée au moins un (1) mois avant la date de renouvellement de l'Abonnement, l'exécution de ce dernier se poursuivra sur la base des anciennes conditions tarifaires et contractuelles.

7. – LIVRAISON - DELAIS - TRANSFERT DES RISQUES

7.1. La livraison des Produits et Services se matérialise par l'envoi annuel, par ORIGO, à l'Acheteur, de l'Attestation d'utilisation des Garanties d'Origine correspondantes, établie par le teneur du registre national (POWERNEXT).

7.2. Les délais de livraison des Produits et de réalisation des Services, sont donnés à titre indicatif dans l'Offre et se décomptent à compter de la validation par ORIGO de la souscription, par l'Acheteur, de l'Abonnement. Toute modification de l'Abonnement fait courir un nouveau délai.

8. – RETOUR – SUIVI DES COMMANDES

8.1. La conformité des Produits et/ou des Services à l'Offre se justifie par l'Attestation d'utilisation des Garanties d'Origine établie par le teneur du registre national (actuellement POWERNEXT).

8.2. Dans le cas où l'Acheteur constatait une erreur qui ne lui est pas imputable au regard des indications de l'Attestation d'utilisation des Garanties d'Origine, il lui appartient d'émettre une réclamation motivée dans un délai de trois (3) jours à compter de la première présentation de ladite Attestation d'utilisation des Garanties d'Origine, à l'adresse contact@origo-renouvelable.com, ou par voie postale, à :

ORIGO

**38, boulevard des tchécoslovaques
69007 LYON**

Dans ce cadre, les Parties conviennent expressément que les données de la société ENEDIS, en sa qualité de gestionnaire du réseau de distribution d'électricité en France, primeront en tout état de cause.

9. – GARANTIES

LES PRODUITS ET SERVICES SONT FOURNIS « TELS QUELS ». ORIGO NE DONNE AUCUNE REPRESENTATION, NI AUCUNE GARANTIE, QUANT AUX PROPRIETES DES PRODUITS ET DES SERVICES OU QUANT A L'EXACTITUDE ET L'EXHAUSTIVITE DES INFORMATIONS Y ATTACHEES. AINSI, ORIGO N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITE QUANT AUX PRODUITS ET SERVICES FOURNIS.

HORMIS LES EVENTUELLES GARANTIES LEGALES ET REGLEMENTAIRES EN VIGUEUR, ORIGO NE DONNE AUCUNE GARANTIE CONTRACTUELLE.

L'ACHETEUR RECONNAIT AVOIR REÇU DE LA PART D'ORIGO TOUTES LES INFORMATIONS NECESSAIRES LUI PERMETTANT D'APPRECIER L'ADEQUATION A SES BESOINS DES PRODUITS ET SERVICES ET DE PRENDRE TOUTES LES PRECAUTIONS UTILES POUR LEUR UTILISATION.

10. – RESPONSABILITE D'ORIGO – EXCLUSION DE RESPONSABILITE

LA RESPONSABILITE D'ORIGO EST STRICTEMENT LIMITEE AUX OBLIGATIONS DEFINIES DANS LES CGVPS.

L'ACHETEUR RECONNAIT EXPRESSEMENT QU'ORIGO EST SOUMISE A UNE SEULE **OBLIGATION DE MOYENS**. **ORIGO NE PEUT NOTAMMENT, SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER, ETRE RESPONSABLE (I) DE DOMMAGES INDIRECTS OU IMMATERIELS, (II) DE DOMMAGES LIES A UN NON RESPECT DES DELAIS INDICATIFS MENTIONNES DANS L'OFFRE, (III) DE DOMMAGES LIES A UNE NON-CONFORMITE AUX BESOINS DE L'ACHETEUR, ET PLUS LARGEMENT (V) EN CAS DE DOMMAGES DUS A UNE CAUSE INDEPENDANTE DE LA VOLONTE D'ORIGO.**

EN TOUT ETAT DE CAUSE, LA TOTALITE DES CONSEQUENCES FINANCIERES RESULTANT DE LA RESPONSABILITE D'ORIGO AU TITRE DE SES DIVERSES OBLIGATIONS, NE POURRA EXCEDER LA SOMME VERSEE PAR L'ACHETEUR AU TITRE DES PRODUITS ET/OU SERVICES INCRIMINES, PLAFONNEE A CINQ CENTS (500) EUROS.

11. – LEGISLATION ET REGLEMENTATION

Les conditions contractuelles telles que, par exemple, les prix, sont établies dans le cadre des dispositions légales

et réglementaires en vigueur à la date de l'établissement de l'Offre. Si celles-ci venaient à être changées et modifiaient les conditions économiques de l'Offre ou des CGVPS, les deux Parties se réuniraient pour adapter de bonne foi les termes à la nouvelle situation.

12. – DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

12.1. Dans le cadre de ses activités, ORIGO a développé une expertise particulière dans le domaine de la fourniture des Produits et des Services (ci-après ensemble le « **Savoir-Faire** »), et plus spécialement, des Garanties d'Origine et Attestations d'utilisation desdites Garanties d'Origine.

12.2. Il est expressément prévu que tout ou partie de ce Savoir-Faire, Garanties d'Origine et Attestations d'utilisation desdites Garanties d'Origine, de même que les marques, concepts, designs, signes distinctifs et autres droits de propriété intellectuelle et industrielle d'ORIGO demeurent la propriété exclusive de cette dernière, qui ne concède aucun droit lui appartenant au titre de l'Abonnement souscrit par l'Acheteur.

12.3. L'Acheteur s'interdit en conséquence de reproduire, faire reproduire ou permettre la reproduction même partielle de ces éléments visés au point 12.1 ci-avant. Tout contrevenant s'expose aux sanctions civiles et pénales prévues en la matière.

13. – CONFIDENTIALITE

13.1. Le Savoir-Faire d'ORIGO, ainsi que l'ensemble des informations appartenant à ORIGO, qui seront délivrées à l'Acheteur, préalablement ou postérieurement à la souscription de l'Abonnement, demeurent la propriété d'ORIGO, seule titulaire des droits de propriété intellectuelle y attachés.

13.2. L'Acheteur s'engage à considérer comme confidentielles les informations de toute nature ainsi que l'ensemble des documents communiqués par ORIGO ou dont il aurait eu connaissance au titre de l'Abonnement, pendant toute la durée d'exécution de ce dernier, et pendant une période de vingt (20) ans à compter de sa terminaison pour quelle que cause et à quelle que date que ce soit.

14. – INFORMATIONS NOMINATIVES

En conformité avec la réglementation applicable, dont la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers, aux libertés dite loi « Informatique et Libertés », et son décret d'application, le traitement automatisé des données nominatives réalisées à partir du Site Internet a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Les numéros d'enregistrement de déclaration des traitements automatisés de données à la CNIL sont 1968740, 1968741 et 1968742.

Les informations collectées sont destinées à ORIGO, pour le bon traitement de l'Abonnement et plus spécialement, de la fourniture des Produits et/ou Services correspondants. ORIGO peut utiliser ces données de manière anonyme, à des fins statistiques et d'amélioration du Site Internet, des Produits et/ou des Services. Les données peuvent faire l'objet de cession ou d'échange à des tiers.

Elles pourront être conservées pour les besoins d'exécution dudit Abonnement et plus spécialement, pour la fourniture des Produits et Services à l'Acheteur dans le temps, pendant toute la durée d'exécution dudit Abonnement.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'Acheteur peut à tout moment, accéder aux informations personnelles le concernant détenues par ORIGO, demander leur modification ou leur suppression. Ainsi, selon les articles 36, 39 et 40 de la loi Informatique et Libertés, l'Acheteur peut demander que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations le concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte ou l'utilisation, la communication ou la conservation sont interdites. Pour exercer ses droits, l'Acheteur peut solliciter ORIGO par courriel, à l'adresse contact@origo-renouvelable.com ou, par voie postale, à :

ORIGO

38, boulevard des tchécoslovaques

69007 LYON

Tél : +33 9 54 37 11 94

15. - MODIFICATIONS DES CGVPS

ORIGO se réserve le droit de modifier les CGVPS. Si les nouvelles CGVPS ne convenaient pas à l'Acheteur, ce dernier devrait résilier son Abonnement par tous moyens écrits, selon les conditions fixées à l'article 3.5 ci-avant.

16. LITIGES

Les tribunaux situés dans le ressort de la cour d'appel de LYON seront seuls compétents pour tout litige portant sur la validité, l'interprétation et l'exécution des CGVPS, l'Abonnement, sa souscription, son exécution ou son suivi, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, non résolu amiablement dans les soixante (60) jours à compter de la première notification, par tous moyens écrits, relative au différend.

Pour ORIGO SAS
Monsieur Ivan DEBAY *Président*

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Ivan DEBAY', with a horizontal line underneath.